

APICED

« Le système scolaire français – Focus sur l'élémentaire et le collège »

Compte rendu de la réunion d'information du 25 octobre 2014

INTERVENANT : **Benjamin Bauné**, enseignant d'une classe de CM1/CM2 dans le 18^e arrondissement de Paris (REP)

Le but de l'école en France est d'assurer **l'égalité des chances**, de donner les mêmes outils à tous les enfants pour qu'ils puissent pleinement développer leur potentiel et réussir. Dans la pratique, l'égalité des chances ne se concrétise pas toujours. De nombreuses études ont démontré qu'à intelligence égale un enfant issu d'une classe socio-économique aisée aura plus de chance de réussir qu'un enfant issu d'une classe socio-économique plus fragile. Cela met en évidence le fait que les parents qui connaissent bien l'école, qui savent comment fonctionne le système facilitent la réussite de leurs enfants. Décrypter, comprendre l'organisation, le fonctionnement, les attentes du système scolaire est l'une des conditions pour pouvoir accompagner les enfants et leur permettre d'avoir une scolarité réussie et épanouie.

Pourtant, le système est tel qu'il n'est pas facile d'être parent, d'accompagner son enfant, au sein de cette institution qui reste pour la majorité d'entre nous assez opaque...

I. L'Éducation nationale

Le **ministère de l'Éducation nationale** est l'administration française chargée de préparer et mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines de l'éducation. Dirigé par le ministre, membre du gouvernement français, le ministère de l'Éducation nationale prend toutes les décisions concernant le système éducatif français.

C'est un appareil immense et très centralisé, les décisions prises au niveau national, par le Ministère de l'Éducation nationale, s'appliquent dans toute la France. Les concours pour recruter les professeurs sont nationaux, le calendrier scolaire et les programmes pour l'école et le collège sont les mêmes partout en France....

L'Éducation nationale emploie plus de 700 000 enseignants (près de 840 000 si on compte l'enseignement privé), ce ministère est le premier employeur de l'État. L'Éducation nationale représente à ce jour le plus gros poste budgétaire de la Nation puisque la contribution de l'État à la dépense intérieure d'éducation s'élève à 82,5 milliards d'euros, tous ministères confondus. Cet effort budgétaire colossal ne suffit pas, des problèmes subsistent. Certains établissements, écoles, collèges n'ont pas les moyens nécessaires pour faire réussir leurs élèves.

La taille de ce système ainsi que son fonctionnement pyramidal expliquent, en partie, certains dysfonctionnements constatés : délais de traitement des demandes, complexités des

dispositifs/programmes/procédures/ fonctionnement interne.... Il arrive que les cas individuels ne trouvent pas de réponse adéquate car ils peuvent facilement se retrouver « noyés » dans la masse.

[Point notionnel :

L'**instruction** doit être distinguée de l'**école**. L'**instruction** est « l'Action d'instruire quelqu'un, un groupe, de leur donner des connaissances, de leur délivrer un enseignement »¹. L'**école** est « l'établissement dans lequel on enseigne de façon collective »².] L'instruction est généralement reçue à l'école mais peut, dans certains cas exceptionnels, être délivrée à la maison.

En France **l'instruction est obligatoire de 6 à 16 ans**. L'inscription à l'école maternelle avant 6 ans est possible. Bien que facultative, l'inscription à l'école maternelle fait naître une **obligation d'assiduité** à la charge des parents. C'est-à-dire qu'à partir du moment où les parents choisissent d'inscrire leur enfant à l'école maternelle ils s'engagent à amener l'enfant à l'école tous les jours et à l'heure ! La scolarisation avant 3 ans existe dans certaines communes mais cela n'est pas la règle.

Il a été constaté que plus l'enfant est scolarisé tôt, mieux il intègre les codes sociaux (comment se comporter avec les camarades, avec l'enseignant...), comprend les règles de l'école et acquiert les connaissances/compétences utiles pour la suite de sa scolarité.

Le système scolaire se découpe en deux : le premier et le second degré.

L'école primaire aussi appelée « premier degré » - se compose de **l'école maternelle** (petite, moyenne et grande section – elle accueille les enfants de 3 à 6 ans en moyenne) et - **l'école élémentaire** (CP, Ce1, Ce2, CM1, CM2 pour les enfants de 6 à 10/11 ans en moyenne).

L'école primaire est suivie de **l'école secondaire**, aussi appelée « second degré » c'est à la fois **le collège** (6^e à la 3^e) - de 10/11 ans jusqu'à 15/16 parfois plus) - et **le lycée**.

Hormis quelques enseignements adaptés, l'école primaire et le collège sont les mêmes pour tous. Les premières divergences significatives commencent à apparaître après la 3^e car les programmes varient en fonction du type d'établissement (lycée professionnel, lycée technologique, lycée général, centres de formation des apprentis).

II. L'école primaire

1. Les intitulés des classes

Les intitulés des classes sont compliqués, cela est lié au fait qu'ils datent du XIX^e siècle.

- Petite, moyenne et grande section de maternelle
- CP : cour préparatoire
- Ce1 : cours élémentaire première année
- Ce2 : cours élémentaire deuxième année
- CM1: cours moyen première année
- CM2 : cours moyen deuxième année

(A partir du **collège** on compte à rebours : 6^e, 5^e, 4^e, 3^e, et ensuite au **lycée** : seconde première, terminale).

¹ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/instruction/43455>

² <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/ecole/>

2. Les cycles et programmes de l'école primaire

Le ministère de l'Éducation nationale décide du programme qui doit être suivi par les professeurs. Les programmes sont faits par cycle. L'école primaire se compose de trois cycles : cycle 1, 2 et 3.

- **Le cycle 1 : l'école maternelle.** Les élèves y **apprennent à vivre en groupe**, à poser des questions, à s'asseoir pendant une activité et, de manière générale, à devenir un élève.

Y sont travaillés :

- **le graphisme** : qui prépare l'élève à l'écriture qui commencera au CP ;
- **la motricité** : qui apprend l'élève à se servir de son corps, bien se déplacer (courir, sauter, grimper, ramper) ;
- **le langage** : qui permet à l'élève de développer son expression orale, d'accroître son champ lexical...

- Le cycle 2 : CP et le Ce1.

En cycle 2 l'élève apprend à lire, à écrire. Certaines notions de mathématiques sont également au programme. En général les parents ont beaucoup d'appréhension lors de l'entrée en CP. Le programme a été défini ainsi mais certains élèves ont besoin d'un peu plus de temps. Ce n'est pas pour autant qu'ils vont moins bien réussir par la suite. Au cours du cycle deux les élèves commencent à utiliser les chiffres et entament ce qu'on appelle la « découverte du monde ». (ex. fonctionnement du calendrier pour se repérer dans le temps, lecture d'un petit plan du quartier pour se repérer dans l'espace...). Par la suite la découverte du monde s'appellera histoire géographie, connaissance des sciences, sciences expérimentales et technologiques.

- Cycle 3 : Ce2, CM1, CM2.

On commence à entrer dans des apprentissages un peu plus compliqués, à faire plus de lecture, plus de mathématiques (on voit toutes les différentes opérations), on fait de l'histoire et de la géographie, des sciences... Les programmes de l'école élémentaire et du collège sont censés fonctionner ensemble et constituent « **le socle commun** ».

Le plus souvent les classes sont formées par niveau. (Classe de CP, Ce1, Ce2 etc...) mais il arrive qu'il y ait des regroupements par cycle. Ex. CP/Ce1 dans la même classe avec le même enseignant. Les classes par cycle permettent d'enseigner aux élèves en fonction de leur rythme à eux. Ceux qui sont plus rapides peuvent avoir accès aux programmes de l'année suivante, ceux qui ont besoin de plus de temps peuvent réviser pour consolider leurs connaissances tout en continuant à avancer dans leur niveau.

Le nouveau cycle 3 en préparation couvrira désormais le CM1, le CM2 et la 6e.

2. Les intervenants au sein de l'école

Dans l'école il y a le **maître ou la maîtresse de la classe** et, à Paris, les **professeurs de la ville de Paris**, qui enseignent le sport, la musique et l'art visuel. Certaines villes ont également des dispositifs de professeurs de la ville ou d'autres intervenants extérieurs

Le **directeur ou la directrice de l'école** est un enseignant qui a passé une habilitation afin d'être inscrit sur la liste des directeurs. A Paris tous les directeurs sont déchargés de classe (s'occupent uniquement de l'administration de l'école) mais en banlieue ou en province ce n'est pas forcément le cas. Certains enseignent à temps partiel.

L'**assistante sociale** est là pour rencontrer les familles, discuter de tous les problèmes sociaux, (subventions pour classes de découverte, difficultés financières...)

Elle a une mauvaise image car on se dit qu'elle va prévenir les services sociaux... mais ce n'est pas leur rôle. Elles sont là uniquement pour aider. Problème : elles sont de moins en moins nombreuses. Il est donc de plus en plus difficile d'obtenir un rendez-vous.

Le **médecin scolaire** - **Les enseignants n'ont pas le droit de donner de médicament aux élèves.** C'est un problème de responsabilité des enseignants.

En cas de maladie chronique qui nécessite un suivi il est possible de mettre en place un projet d'accueil individualisé (PAI) avec le médecin scolaire et le généraliste/ pédiatre. L'enseignant pourra alors donner les médicaments ainsi prescrits conformément au protocole de soins.

Lorsqu'un enfant entre à l'école il y a des documents à remplir, notamment concernant la santé de l'enfant. C'est à cette occasion qu'il faudra indiquer que l'enfant a une pathologie. Ensuite il faudra passer par l'enseignant pour prendre un RDV avec le médecin scolaire pour la mise en place du PAI.

Si un enfant est ponctuellement malade il faut s'arranger : le faire rentrer à la maison à midi pour manger, le garder à la maison le temps qu'il se rétablisse... Cela ne sert à rien de mettre un mot dans le cahier de correspondance demandant à l'enseignant de donner le médicament. Il ne pourra pas le faire.

- le **RASED** – réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté :

- **maître E** - enseignant spécialisé qui a pour mission d'aider les élèves qui ont des difficultés sur un point, une notion en particulier. Il prend un petit groupe d'élèves de différentes classes et essaye de leur expliquer autrement.

- **Maitre ou maitresse G** – suit les élèves qui ont des problèmes pour s'adapter au cadre de l'école (mal-être à l'école, irrespect des règles, comportements anormaux avec les élèves ou avec l'enseignant...). Il va proposer une aide à dominante rééducative.

- **La psychologue scolaire** – rencontre les élèves pour de nombreuses raisons. Ex. opportunité de faire sauter une classe à un élève surdoué, question de redoublement pour un élève qui a des difficultés, difficultés relationnelles à l'école, orientation en classe spécialisée). Elle va essayer en deux ou trois séances de comprendre la source du malaise et faire en sorte de trouver une solution.

Procédure de mise en place du RASED : L'autorisation parentale doit être obtenue. (Les parents sont informés par le carnet de correspondance). La rencontre avec les parents est systématique en cas d'orientation vers le maître G et/ou le psychologue. Le RDV est optionnel en cas de proposition maître E.

3. Le rythme scolaire

Les 36 semaines de classe par an sont réparties en 5 périodes d'environ 7 semaines. Les périodes sont séparées par les vacances de la Toussaint, de Noël, d'hiver, de printemps et d'été.

L'année est également découpée en 3 trimestres.

Nota : Les bulletins scolaires sont remis à la fin de chaque trimestre.

La procédure de **remise des livrets** varie en fonction des établissements mais en général l'enseignant rencontre tous les parents individuellement avec le livret scolaire de l'enfant. Il explique en quoi l'enfant réussit, en quoi il doit faire des progrès, le travail qui doit être fait à la maison... Les enseignants demandent généralement à ce que les parents viennent retirer le livret. Cela montre à l'élève que ses parents sont impliqués dans sa scolarité et veulent qu'il réussisse. Il est préférable que les deux parents soient présents mais si ce n'est pas possible, cela n'est pas grave.

Attention ! Il est impératif qu'au moins un des parents vienne retirer le livret.

!!!! Les frères et sœurs peuvent accompagner le parent pour réexpliquer/traduire mais ne doivent jamais être envoyés à la place des parents (même s'ils connaissent mieux l'école).

4. Conseil pratiques : comment aider son enfant à réussir au quotidien ?

- l'hygiène de vie nécessaire à la réussite scolaire

a. Un élève qui travaille bien à l'école et qui apprend bien, c'est un élève qui est **reposé**. En moyenne un enfant a besoin de **10h de sommeil**. En dessous de 9h, c'est vraiment trop peu. Un enfant fatigué ne peut pas apprendre correctement.

En CM1/CM2, le mieux est de mettre l'enfant au lit à 20h, 20h30. 21h ça commence à être tard. 21h30 c'est le grand maximum.

Quid lorsque toute la famille dort dans une pièce ?

Quand il n'y a pas d'espace il est encore plus important de **se coucher tôt**. Tout le monde doit se coucher tôt. Les parents attendent que les enfants dorment pour mettre la télé en sourdine. Ne pas allumer la lumière, ne pas faire de bruit... ce n'est pas évident mais c'est indispensable.

b. **Bien se nourrir le matin**. Mémoriser, réfléchir, se concentrer demande de l'énergie. Il est vraiment très important d'avoir pris un petit déjeuner le matin avant de partir à l'école, **sans oublier le brossage des dents**.

c. **Préparer le matériel la veille**. Mettre la trousse, cahiers, livres, affaires de sport le cas échéant dans le cartable la veille.

d. Prendre le temps de l'interroger de manière informelle, montrer de l'intérêt pour ce qu'il fait.

Parler de ce qui est fait à l'école entretient l'envie d'apprendre, aide à mémoriser. En effet, l'enfant devra se remémorer sa journée, puiser dans sa mémoire, récupérer les informations, les reformuler et les communiquer à son parent.

Ne pas hésiter à faire le lien avec ce que vous savez, ce que vous avez vécu. Ex. s'il est en train de parler de la carte de France vous pouvez lui parler de votre pays d'origine.

Avant que les livres n'existent, toute la culture, toutes les connaissances étaient transmises par la parole. La culture ne se trouve pas uniquement dans les livres.

Il convient de prendre du temps pour regarder **les cahiers, l'agenda, les devoirs à faire...** avoir un temps régulier le soir pour les devoirs, pour revoir ce qui a été fait pendant la journée. Cela ne veut pas dire mettre la pression à l'enfant.

e. Saisir toutes les occasions d'aller à l'école

- La *réunion d'information* : réunion de début d'année pendant laquelle l'enseignant va présenter la classe. Il est primordial d'être présent, cela montre que vous vous occupez de l'école que vous faites attention, ça donne une bonne image à l'enseignant avec lequel vous pourrez tisser des liens.

- Les *réunions pour les livrets* : A chaque fin de trimestre. **Indispensable que les parents y aillent en personne. !!! Surtout ne pas envoyer les frères/sœurs à la place des parents.**

- Les *réunions des parents d'élèves*. [Les parents sont élus au conseil d'école en début d'année. Ils représentent tous les parents d'élèves au conseil d'école et organisent régulièrement des réunions et activités]

Conseils adressés aux parents dont la langue maternelle n'est pas le français

Connaître plusieurs langues est une richesse. Même si vous ne connaissez pas l'école il ne faut pas avoir honte. Si vous n'allez pas à l'école parce que vous êtes gêné l'enseignant pensera que vous êtes démissionnaire, que vous ne vous intéressez pas à la scolarité de votre enfant.

Dans certains pays l'école ne donne aucune place aux parents qui doivent confier leur enfant sans poser de question. En France c'est exactement le contraire, l'enseignant a besoin de voir les parents, le système scolaire français demande l'implication des parents.

- **Le rapport à la langue d'origine** - On conseille aux parents de parler dans leur langue. Il n'y a pas de règle en la matière, chacun fait ce qu'il peut comme il le peut. Ce n'est pas parce que les parents parlent leur langue à la maison que les enfants ne vont pas réussir à l'école.

L'apprentissage de différentes langues apprend à penser autrement, à avoir un autre regard sur le monde, un autre vocabulaire. On a constaté que les enfants qui connaissaient déjà différentes langues en apprennent plus facilement d'autres.

- **Comment peut-on aider son enfant lorsqu'on ne sait ni lire ni écrire ?**

- Pour l'aider avec les **devoirs** : demander à l'enfant ce qu'il a fait. Une fois de plus, ne pas déléguer aux frères et sœurs. Même si ce n'est pas longtemps, il faut installer une régularité dans le travail, une confiance entre l'enfant et ses parents.

- Pour le **carnet de correspondance** : ne pas hésiter à en parler à l'enseignant au début de l'année pour qu'il puisse vous appeler directement s'il y a quoi que ce soit.

5. L'éducation prioritaire

Le périmètre des Réseaux d'éducation prioritaire (REP ou REP+) est défini à partir de critères sociaux. Sont pris en compte : le niveau de diplôme des parents, le taux de chômage dans le quartier, le métier et les revenus. Plus de moyens sont donnés dans ces quartiers. C'est à dire qu'il y a plus d'enseignants, moins d'élèves par classe, plus d'argent pour les commandes scolaires et – **dans certaines zones – la possibilité de scolariser les enfants avant 3 ans.**

L'éducation spécialisée concerne les élèves pour lesquels il y a une reconnaissance de handicap.

!! Attention aux préjugés. En France on appelle handicap tout ce qui limite l'activité d'une personne. Le **handicap peut être physique** : une jambe paralysée, une main paralysée, **sensoriel** : de gros problèmes de vue, de gros problèmes d'audition ou **cognitif**, grosses difficultés de mémorisation, de compréhension, d'assimilation...

Reconnaître un handicap permet de donner à l'élève une aide supplémentaire qui peut prendre différentes formes en fonction :- **L'auxiliaire de vie scolaire (AVS)** qui vient dans la classe pour aider l'élève.

- **Les CLIS** (classe pour l'inclusion scolaire) sont des classes de 12 élèves maximum avec un maître ou une maîtresse spécialisé-e pour le handicap et qui permet de travailler autrement. Ex. de la CLIS pour les élèves sourds. Il faut faire la différence entre un élève qui a juste quelques difficultés et les élèves qui ont un handicap qui nécessite une aide spécialisée.

Les parents doivent être vigilants en cas d'orientation. Il est conseillé de se renseigner de son côté, de demander des avis de spécialistes extérieurs à l'école : médecin généraliste, psychologue, pédopsychiatre, orthophoniste...

III. Le collège

L'affectation

L'affectation en collège se fait sur la base de la **carte scolaire**. En CM2 les parents reçoivent un document par lequel on leur demande de confirmer leur adresse. L'adresse permet de déterminer le collège auquel sera affecté l'enfant.

Différentes situations peuvent motiver une demande de dérogation ex. soins médicaux, bourse, collège des frères/sœurs, langues enseignées...

La procédure d'inscription au collège

Les parents se rendent dans le collège pour remplir les formulaires d'inscription. La demande de bourse se fait auprès du chef d'établissement du collège. Les bourses sont demandées au moment de l'inscription, elles sont accordées sur critères sociaux.

Les difficultés liées au collège

Le collège est organisé en France comme le lycée. Dans un collège il y a deux fois plus de monde que dans une école. Au primaire l'élève est habitué à avoir un maître alors qu'au collège il se retrouve **avec 8 ou 9 professeurs différents**, chaque professeur a plusieurs classes. La relation de confiance entre l'enseignant et ses élèves se crée plus difficilement dans ces conditions.

Le **professeur principal** va s'occuper de la classe, des heures de vie de classe, des problèmes de la classe...

Au collège l'**enseignement** est séparé de la « **vie scolaire** ». [La vie scolaire concerne tous les problèmes liés aux règles du collège, comportement des élèves, retards, bavardages etc.]. Au collège les professeurs s'occupent uniquement d'enseigner. En dehors des cours tout est géré par les surveillants, les assistants d'éducation et le CPE (conseiller principal d'éducation).

Au primaire les élèves ont l'habitude d'avoir une classe avec leur place, leur case, les affichages dans la classe...En arrivant au collège ils doivent changer de salle avec leur cartable sur le dos. Cela crée beaucoup d'anxiété, d'angoisse, une perte de repères.

!!! Il est très important de continuer à dialoguer avec l'enfant, préadolescent, adolescent, qui aura tendance à se refermer. La période du collège concentre beaucoup de problèmes. Les enfants ont des relations compliquées à ces âges. **Ne pas hésiter à tirer la sonnette d'alarme si on entend parler de harcèlement, d'humiliation, de racket...**

Au collège les compétences sont évaluées avec des notes. Cela peut perturber l'élève qui a l'habitude qu'on l'évalue précisément sur chaque compétence.

Même s'ils grandissent, il faut continuer à toujours faire attention au sommeil, au petit déjeuner, à l'hygiène personnelle, aux devoirs ... garder les bonnes habitudes acquises au primaire. Il faut bien évidemment continuer à donner de l'importance à l'école car c'est à ce moment-là qu'apparaît le décrochage (désintérêt, retards, absences, abandon de l'école).

La ponctualité est essentielle du début à la fin de la scolarité !!!

SEGPA (Section d'enseignements généraux professionnels adaptés)

La décision d'orienter un élève en SEGPA se prend généralement en CM2. Les textes visent des élèves qui ont des difficultés d'apprentissage durables et qui ne maîtrisent pas toutes les connaissances de fin de CM2. Cette classe a un intérêt pour les enfants qui souffrent, qui ne prennent pas de plaisir à l'école dans les apprentissages généraux. La SEGPA peut être adaptée si l'on pense qu'orienter l'élève en 6^e serait le mettre en situation d'échec.

Procédure : le maître ou la maîtresse rencontre les parents pendant l'année de CM2 et proposent l'orientation.

Les classes de SEGPA ont moins d'élèves. Les classes ont un professeur référent (un professeur des écoles qui enseigne en plus de quelques autres professeurs). Les élèves revoient le programme de l'école élémentaire. En SEGPA il-y-a deux types d'enseignements différents : les enseignements généraux et les activités pratiques pour une formation professionnelle. L'élève commence rapidement à entendre parler des différents métiers qui pourront s'offrir à lui. Le but est d'offrir la possibilité d'avoir un diplôme malgré les difficultés scolaires. L'élève va rapidement devoir choisir un métier. Les enfants sont trop jeunes pour choisir un métier, il faut les aider à chercher ce qu'ils aiment.

En théorie il est possible de passer de la SEGPA à la voie générale mais c'est rare.

En tant que parent il faut être vigilant, veiller à ce que son enfant ne fasse pas l'objet d'une orientation trop hâtive. Les enseignants peuvent se tromper ou faire les choses un peu à la légère. Les erreurs d'orientation sont très lourdes de conséquences.

Point sur la question des écrans

Les écrans ont de bons et des mauvais côtés : Les jeux vidéo apprennent à gérer beaucoup d'informations en même temps. Cependant, la télévision, les jeux vidéo, internet font perdre le goût des choses qui sont faites lentement. Plus on va loin dans sa scolarité, plus on a besoin de se poser pour apprendre, assimiler et écrire. Pour trouver le plaisir de lire il faut fournir un effort. Les écrans rendent passifs.

Il faut surveiller, contrôler autant que possible (sans interdire) et éviter les jeux déconseillés aux enfants. Ces jeux banalisent la violence.